

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 4 avril 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2012-373-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-374-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-375-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MARS 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 28 mars 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-376-DEC BILAN 2011 / PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE

ATTENDU QUE le bilan 2011 du programme de récupération de l'eau de pluie déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2012;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-03-20/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2011 du programme de récupération de l'eau de pluie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le programme de récupération de l'eau de pluie soit reconduit pour l'année 2012.

Que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-413-00-641 pour un montant de 23 400\$.

Que la Ville de Terrebonne se procure 425 réservoirs pour les offrir en rabais aux citoyens.

Que soit permis l'acquisition de deux (2) réservoirs par adresse, mais d'un maximum d'un (1) par année, le second au prix coûtant.

Que soit inclus dans la promotion du programme 2012 la possibilité d'acquérir un deuxième réservoir.

Que le second réservoir soit vendu au prix coûtant et que le règlement numéro 513 *prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité* soit amendé et que les communications aux citoyens soient adaptées en conséquence.

Qu'un suivi soit fait auprès des participants des années antérieures afin d'obtenir le taux d'utilisation du réservoir et le portrait de leur appréciation du programme.

CE-2012-377-DEC BILAN 2011 / PROGRAMME DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

ATTENDU le bilan 2011 du programme de composteurs domestiques déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2012;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-03-20/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2011 du programme de composteurs domestiques;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le programme de compostage domestique soit reconduit pour l'année 2012.

Que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-425-00-641 pour un montant de 23 900\$.

Que les composteurs en réserve soit écoulés pour les vendre au rabais aux citoyens.

Que soient réévalués les besoins en terme de nombre de composteurs à acheter à la fin de la saison 2012.

Que soit permis l'acquisition de deux (2) composteurs par adresse, mais d'un maximum d'un (1) par année.

Que le second composteur soit vendu au prix coûtant et que le règlement numéro 513 *prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité* soit amendé et que les communications aux citoyens soient adaptées en conséquence.

Que la Ville de Terrebonne investisse dans les communications afin d'approcher le plus grand nombre de participants.

Que lorsque les soirées de formation printanières seront terminées, tenir une liste d'attente pour les inscriptions et, lorsqu'un nombre suffisant de participants est atteint, organiser une soirée de formation supplémentaire.

Qu'un suivi soit fait auprès des participants des années antérieures afin d'obtenir le taux d'utilisation du composteur et le portrait de leur appréciation du

programme, par le biais d'un sondage approfondi exécuté par la Maison des Jeunes de Terrebonne (patrouille environnementale).

Que soit conservé l'échantillonnage actuel de participants sondés afin de ne pas indisposer un trop grand nombre de citoyens.

CE-2012-378-DEC BILAN 2011 / PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU le bilan 2011 du programme de subvention à l'achat de couches lavables déposé par la Direction de l'entretien du territoire à la Commission du développement durable et de l'environnement, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU les recommandations proposées dans ce bilan afin de reconduire le programme en 2012;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2012-03-20/03 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le bilan 2011 du programme de couches lavables;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le programme de subvention à l'achat de couches lavables soit reconduit pour l'année 2012.

Que soit réduit le nombre minimum de couches à dix-huit (18) au lieu de vingt-quatre (24).

Que soit maintenu le montant de la subvention à 110\$.

Qu'un remboursement inférieur à 110\$ soit permis, si le montant de la facture, toujours pour un minimum de 18 couches, est inférieur à 110\$.

Que soit augmenté l'effort de communication tout en indiquant qu'il est désormais possible d'obtenir une subvention par enfant.

Que soit maintenue l'offre aux parents d'enfants de moins de deux (2) ans.

Que soit maintenue la possibilité aux couples attendant un enfant en 2012 de réserver leur place afin d'éviter qu'elles soient pénalisées advenant le cas où le budget annuel soit épuisé avant leur date d'accouchement.

Que la dépense soit imputable au poste budgétaire 1-02-425-00-996 pour un montant de 11 000\$.

CE-2012-379-DEC MODIFICATION AU CHAPITRE III / PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'adoption le 20 juin 2007 du chapitre III sur l'Organisation municipale de la sécurité civile;

ATTENDU QUE le départ à la retraite de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, modifie la composition du Comité de planification et de coordination de la sécurité civile;

ATTENDU les discussions avec le directeur de l'administration et finances pour la nomination de Mme Nathalie Savard, chef de service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour l'annexe A du chapitre III du Plan municipal de la sécurité civile sur l'Organisation municipale de la sécurité civile;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, que le Comité exécutif approuve la nomination de Mme Nathalie Savard, chef de service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, à l'activité Approvisionnement au Comité de planification et de coordination de la sécurité civile, en remplacement de M. André Plourde.

Que le Comité exécutif approuve le dépôt de l'annexe A du chapitre III du Plan municipal de sécurité civile énumérant les membres à siéger au comité de planification et de coordination de la sécurité civile selon les fonctions et les missions retenues et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2012-380-DEC OFFRE DE SERVICES / SUIVI COMPORTEMENT DES TALUS / RUISSEAU OUMET-GASCON, A L'ARRIÈRE DES LOTS DE LA RUE DE PLAISANCE ET DE LA PLACE DU LOIRET

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, et de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Qualitas, datée du 19 mars 2012, pour le suivi du comportement des talus bordant le ruisseau Oumet-Gascon, à l'arrière des lots de la rue de Plaisance et de la place du Loiret, au printemps et à l'automne 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 20 400\$ (taxes en sus) à être financé par la réserve contrôle érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0092 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0093, soumis par la trésorière, au montant de 22 434,90\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-009 (affectation contrôle érosion) au poste budgétaire numéro 1-02-310-00-411 (services professionnels), soit accepté.

CE-2012-381-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR LE BULLETIN « LA SOURCE » ET LE CAHIER DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source » et le cahier des loisirs (SOU-2012-13) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 février 2012 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 20 mars 2012 à 11 h 02, à savoir :

Ariva	74 529,80\$ (t.t.c.)
-------	----------------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ariva s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 116 760,56\$ (t.t.c.) en date du 20 mars 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **ARIVA**, datée du 15 mars 2012, pour la fourniture de papier pour le bulletin « La Source » et le cahier des loisirs, le tout pour un montant de

64 822,61\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0083 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-382-DEC SOUMISSION / IMPRESSION DU BULLETIN « LA SOURCE » ET DU CAHIER DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'impression du bulletin « La Source » et du cahier des loisirs (SOU-2012-36) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mars 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mars 2012, à savoir :

Norecob Imprimeurs inc.	70 120,95\$ (t.t.c.)
Imprimerie Groupe Litho inc.	118 740,57\$ (t.t.c.)
Imprimerie Solisco inc.	132 537,43\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Norecob Imprimeurs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 134 519,09\$ (t.t.c.) en date du 28 mars 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **NORECOB IMPRIMEURS INC.**, datée du 27 mars 2012, pour l'impression du bulletin « La Source » et du cahier des loisirs, le tout pour un montant de 60 998\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0086 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-383-REC RUE FRANÇOIS-CORBEIL / LES BERGES DE L'ILE ST-JEAN / AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT

ATTENDU la construction, sur la rue François-Corbeil (anciennement rue des Berges), de douze (12) immeubles à condo regroupant 81 logements et 131 stationnements, soit un ratio de 1,6 stationnement par logement. Cependant, les stationnements n'ont pas été répartis équitablement entre les immeubles et les syndicats de copropriété et de plus, les stationnements ont été alloués par servitude dans la majeure partie des cas, donc les propriétaires ont peu ou pas de case prédéterminée allouée;

ATTENDU QU'afin de solutionner le problème et, à la demande de plusieurs propriétaires, deux (2) propriétaires de terrains vacants sur la rue ont été rencontrés M. Robert Pilon et Groupe Prestige MRN inc.;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'achat et l'aménagement d'un terrain pour des fins de stationnement public sur la rue François-Corbeil, et pour ce faire un emprunt au montant de 386 760\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25).

Que la Direction générale soit et est mandatée pour tenir une consultation des personnes visées par le règlement d'emprunt.

**CE-2012-384-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DOMMAGES / 323, RUE BARRETTE / REFOULEMENT
D'ÉGOUT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu une requête introductive d'instance par laquelle la demanderesse l'Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc. réclame, au nom de son assuré, un montant de 2 574,07 \$ à la Ville de Terrebonne suite à un refoulement d'égout subi le 10 août 2011;

ATTENDU QU'un procureur doit être mandaté afin de comparaître dans les 10 jours suivant la signification de la requête et de préparer la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville de Terrebonne dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 700-22-026349-125 (L'Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc. contre Ville de Terrebonne).

**CE-2012-385-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 790 647,83\$ préparée le 2 avril 2012.

**CE-2012-386-REC RÈGLEMENT NUMÉRO 523 / TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE POUR
DESSERVIR LE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX
SYMPHONIE DU BOISE RUE RODRIGUE ET LE 5500, RUE
RODRIGUE**

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une station de pompage doivent être réalisés pour desservir le projet de logements sociaux Symphonie du Boisé;

ATTENDU QUE le centre commercial situé au 5500, rue Rodrigue a manifesté son intention de partager les frais des travaux de construction de la station de pompage afin de rendre conforme ses rejets d'eaux usées suite a un avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement d'emprunt (523) pour des travaux de construction d'une station de pompage pour desservir le projet de logements sociaux Symphonie du Boisé rue Rodrigue et le 5500, rue Rodrigue, et pour ce faire, un emprunt au montant de 308 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

**CE-2012-387-DEC APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 DE LA CONVENTION
COLLECTIVE DES EMPLOYE(E)S COLS BLEUS / STATUT
D'EMPLOYE REGULIER SANS POSTE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), prévoit que la Ville de Terrebonne s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 100 employés réguliers au 1^{er} septembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M. Michel Pimparé, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, employé régulier sans poste et tous les bénéficiaires prévus à la convention collective, et ce, à compter du 5 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Michel Pimparé obtienne le statut d'employé régulier sans poste à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus, et ce, à compter du 5 avril 2012.

CE-2012-388-REC ABOLITION ET CRÉATION D'UN POSTE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Direction de la police doit conjuguer avec un volume de travail important qui ne permet pas aux préposés à la sécurité publique d'accomplir l'ensemble de leurs fonctions notamment celles :

- d'assurer une surveillance préventive de l'environnement de travail des brigadières et d'effectuer un suivi des plaintes relatives à la sécurité des enfants et qu'actuellement, seules les urgences sont traitées
- faire respecter les règlements municipaux sous leur juridiction, notamment ceux portant sur les stationnements, particulièrement ceux pour les personnes handicapées.

ATTENDU QU'il est souhaitable d'abolir le poste de préposé à la sécurité publique à temps partiel (25 heures/semaine) classe 6 qui deviendra vacant le 13 juin 2012 suite au départ à la retraite de M. Yves Guay et créer un poste de préposé à la sécurité publique à temps complet (40 heures/semaine) de classe 6 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'abolition du poste syndiqué col blanc de préposé à la sécurité publique à temps partiel, classe 6, et la création d'un poste syndiqué col blanc de préposé à la sécurité publique à temps complet classe 6.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

CE-2012-389-REC MODIFICATION DE LA STRUCTURE / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 263-05-2011 qui entérinait la création du Service approvisionnement à la Direction de l'administration et des finances, la Direction a procédé au cours des derniers mois à l'analyse d'une structure de fonctionnement permettant de répondre aux besoins du nouveau service qui procédera à tous les appels d'offres de la Ville pour les dossiers d'acquisition de biens et de services ;

ATTENDU QU'en ce sens et tel que mentionné dans le cadre de la présentation du budget 2012 de la Direction de l'administration et des finances, il est proposé la création d'un poste de Technicien approvisionnement qui relèvera de la Chef de service, approvisionnement ;

ATTENDU QU'également, compte tenu du rapatriement de l'ensemble des activités entourant le processus d'appels d'offres à la Direction de

l'administration et des finances et de l'abolition du poste de Responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, il a été convenu par les directions concernées que le poste de secrétaire approvisionnement sera désormais sous la responsabilité de la Chef de service, approvisionnement à la Direction de l'administration et des finances à compter du lundi 23 avril 2012 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'administration et des finances dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil la création du poste de technicien approvisionnement à la Direction de l'administration et finances.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil et que le transfert du poste de secrétaire approvisionnement sera effectif à compter du 23 avril 2012.

CE-2012-390-REC SOUMISSION / REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DE LA BRANCHE NUMÉRO 2 SITUE SUR LE CHEMIN DU CURE-BARRETTE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 situé sur le chemin du Curé-Barrette (SOU-2012-27);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mars 2012 ;

ATTENDU QUE dix-huit (18) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 mars 2012, à savoir :

2528-4340 Québec inc. (Excavation Marc Villeneuve)	105 514,44\$ (t.t.c.)
David Riddel Excavation / Transport	114 318,15\$ (t.t.c.)
Raymond Bouchard Excavation inc.	114 739,30\$ (t.t.c.)
Maskimo Construction inc.	118 016,09\$ (t.t.c.) <i>corrigé</i>
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	123 123,23\$ (t.t.c.)
Les Excavations G. Allard inc.	124 655,89\$ (t.t.c.)
Paysagiste Promovert inc.	134 328,74\$ (t.t.c.)
Les constructions CJRB inc.	155 875,06\$ (t.t.c.)
Construction Cyvex inc.	156 661,49\$ (t.t.c.)
Charex inc.	160 605,69\$ (t.t.c.) <i>non conforme</i>
Constructions Anor (1992) inc.	161 581,96\$ (t.t.c.)
Les Entreprises Charles-Maisonnette Itée	161 737,64\$ (t.t.c.)
Les Excavations Roc-sol Itée	164 421,49\$ (t.t.c.)
Sintra inc. Lanaudière-Laurentides	171 039,69\$ (t.t.c.)
Lavallée & Frères (1959) Itée	174 969,00\$ (t.t.c.)
Entreprise TGC inc.	189 526,24\$ (t.t.c.)
Asphalte, Béton, Carrière Rive-Nord inc.	215 565,48\$ (t.t.c.)
Entreprise de pavage Dion inc.	219 929,93\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 2528-4340 Québec inc. (Excavation Marc Villeneuve) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 128 359,30\$ (t.t.c.) en date du 31 octobre 2011 suivant le rapport de M. Steve Chaumont, ingénieur à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **2528-4340 QUÉBEC INC. (EXCAVATION MARC VILLENEUVE)**, datée du 27 mars 2012, pour un montant de 91 771,64\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 438. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0088 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-391-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES – COLS BLEUS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour la confection d'uniformes – cols bleus (SOU-2012-30);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 27 mars 2012 à 11 h 14, à savoir :

C.L.B. Uniformes inc. 73 295,41\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie C.L.B. Uniformes inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 27 mars 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **C.L.B. UNIFORMES INC.**, datée du 26 mars 2012, pour la confection d'uniformes – cols bleus, le tout pour un montant de 63 749\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0085 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-392-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'achat de produits chimiques, et ce, principalement à l'usage de l'usine de filtration de La Plaine, du réacteur biologique séquentiel et de la station d'épuration de La Plaine ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 26 mars 2012, au montant de 105 777\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'achat des produits chimiques.

**CE-2012-393-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONFECTION DES
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES
RUES RODRIGUE, DE L'AZALÉE ET LE DÉBARCADÈRE
DE L'ÉCOLE OREE-DES-BOIS**

ATTENDU le règlement numéro 527 concernant la construction de pavage et d'éclairage sur les rues Rodrigue, de l'Azalée et le débarcadère de l'école Orée-Des-Bois;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est au montant de 2 272 407,50\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 257 314,05\$ (taxes en sus) selon le barème des honoraires suggérés par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), catégorie II ;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels en génie civil sur le territoire de la MRC Les Moulins conformément à la Loi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la construction de pavage et d'éclairage sur les rues Rodrigue, de l'Azalée et le débarcadère de l'école Orée-Des-Bois.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 527.

**CE-2012-394-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONFECTION DES
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE / RUES
AIME-GUILBAULT ET CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD**

ATTENDU le règlement numéro 482 concernant la construction de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est au montant de 427 550\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 62 000\$ (taxes en sus) selon le barème des honoraires suggérés par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), catégorie II ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour la construction de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 482.

**CE-2012-395-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONFECTION DES
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CANALISATION SOUTERRAINE DES UTILITÉS
PUBLIQUES / BOULEVARD CARMEL ET L'AVENUE
PIERRE-DANSEREAU**

ATTENDU la construction de la phase 1 d'Urbanova et la prévision de l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques (Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron);

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un intégrateur pour la confection des plans et devis selon les normes de différentes compagnies d'utilités publiques;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est au montant de 1 500 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 50 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de canalisation souterraine des utilités publiques sur le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 514.

**CE-2012-396-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE CIVIL / AMÉNAGEMENT DE QUATRE (4)
TERRAINS DE TENNIS ET D'UN STATIONNEMENT
AU PARC ANGORA / PROGRAMME DES PARCS
POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de quatre (4) terrains de tennis et d'un stationnement au parc Angora, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012 (SA12-6005);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 mars 2012, à savoir:

Nacev Consultants inc.	79 332,75\$ (t.t.c.)
BPR-Triax	89 910,45\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 18,99 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 15,47 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de quatre (4) terrains de tennis et d'un stationnement au parc

Angora, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012, pour un montant de 69 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 524 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2012-397-DEC SOUMISSION /SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE PERMANENTE, DE SENTIERS ET D'UN STATIONNEMENT AU PARC DU BOISÉ / PROGRAMME DES PARCS POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'une patinoire permanente, de sentiers et d'un stationnement au parc du Boisé, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012 (SA12-6002);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 mars 2012, à savoir:

Nacev Consultants inc.	83 356,88\$ (t.t.c.)
BPR-Triax	91 980,00\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 18,21 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 15,50 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'une patinoire permanente, de sentiers et d'un stationnement au parc du Boisé, et ce, dans le cadre du programme des parcs pour l'année 2012, pour un montant de 72 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 524 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2012-398-DEC POLITIQUE DE FILTRAGE ET DE SUPERVISION DE L'ACTION BÉNÉVOLE / MISE A JOUR

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire avait dans son plan d'action 2011 la mise à jour de la politique municipale de filtrage et de supervision de l'action bénévole destinée aux organismes ;

ATTENDU QUE la mise à jour de ce document vient d'être complétée et a pris une toute nouvelle forme et s'est vue intégrer plusieurs annexes susceptibles de soutenir davantage les organismes ;

ATTENDU QUE le contenu en lui-même a peu changé ;

ATTENDU QUE la refonte du document a été faite afin de vulgariser davantage l'information, mais surtout de développer des annexes qui serviront de modèles aux organismes ;

ATTENDU QUE ces annexes pourront être remodelées aux couleurs des organismes qui les utiliseront tout en adaptant l'information selon leur besoin;

ATTENDU QU'il est à noter que le lancement de ce nouveau guide se fera dans le cadre, de la semaine de l'action bénévole 2012 ;

ATTENDU QU'à cet effet un cocktail dînatoire sera organisé à l'Hôtel Impéria le mercredi 18 avril 2012 et que l'ensemble des partenaires associatifs sera invité à venir souligner cet événement et prendre connaissance de ce nouveau guide.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif adopte le nouveau Guide d'élaboration et de mise à jour d'une politique de filtrage et de supervision de l'action bénévole.

**CE-2012-399-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS / ANALYSE DES
SOUMISSIONS PORTANT SUR LES MODULES DE
JEUX ET LES ACCESSOIRES**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aménagement des parcs, la Ville doit régulièrement acquérir des modules de jeux pour les parcs. Pour l'année 2012, la Ville désire procéder par soumission publique auprès des différents fournisseurs, et ce, via le système SE@O;

ATTENDU QUE pour évaluer les soumissions, un comité d'évaluation doit être mis en place pour étudier les propositions. Le comité évaluerait chaque proposition à l'aide d'une grille de pointage. Ce comité serait formé d'un chargé de projet de la firme retenue et de deux professionnels détenant la certification d'inspecteur en aires de jeux (certificat émis par l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeux) provenant de firmes ou institutions différentes du soumissionnaire ;

ATTENDU QUE trois (3) employés municipaux provenant de la Direction du loisir et de la vie communautaire, du Service des parcs et espaces verts et de la Direction du greffe et des affaires juridiques complèteraient le comité ;

ATTENDU QUE dans le cadre des parcs-écoles, un représentant de l'école se joindra au comité. Afin de procéder à la création de ce comité, un appel d'offres publiques doit être fait pour des services professionnels. D'autre part, la grille de pointage doit être modifiée, car l'expertise demandée porte sur la formation d'un comité où deux des membres seront indépendants de la firme et dont le calendrier de réalisation du mandat sera déterminé par la Ville ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels concernant l'analyse des soumissions pour l'acquisition de modules de jeux et d'accessoires.

Que la nouvelle grille d'évaluation des appels d'offres professionnels pour l'évaluation des modules de jeux soit et est acceptée.

Que le greffier ou l'assistant-greffier, le chef du service des parcs et espaces verts et le directeur ou l'adjoint au directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soient et sont nommés sur le comité d'évaluation.

**CE-2012-400-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION DE MODULES DE JEUX DE PARCS /
MODIFICATION DU PROCESSUS**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aménagement des parcs, la Ville désire modifier sa façon d'acquérir les modules de jeux de parcs et leurs accessoires. Par le passé, la Ville a toujours spécifié au devis les jeux désirés ;

ATTENDU QUE le modèle proposé, ci-joint, à cette fin pour cette année et en vertu de cette nouvelle façon de faire, la Ville demanderait des soumissions publiques provenant de différents fournisseurs, et ce, via le système SE@O;

ATTENDU QUE la Ville a encadré dans le devis de ses attentes (capacité d'accueil, composantes structurales, nombres de blocs psychomoteurs, etc.) ;

ATTENDU QU'afin d'analyser les produits, une grille de pointage servira de balises pour l'évaluation des modules de jeux de parcs ainsi que des accessoires.

ATTENDU QUE les soumissions seront analysées par un comité composé de trois (3) représentants externes (choisis via un appel d'offres de services professionnels) et de trois (3) représentants municipaux (un représentant de la Direction du loisir et de la vie communautaire, un représentant du service des parcs et espaces verts et un représentant de la Direction du greffe et affaires juridiques). Dans le cadre des parcs-écoles, un représentant de l'école se joindrait au comité ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de modules de jeux et d'accessoires.

Que le Comité exécutif accepte le processus, le cahier de charge spécifique ainsi que la grille d'évaluation.

CE-2012-401-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h 30.

Vice-président

Secrétaire